

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE
MRC DE LA MATANIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Ste-Paule tenue, le mardi 6 mai 2025 à 19 h, à la salle du conseil de Sainte-Paule située au 102, rue Banville, Sainte-Paule.

SONT PRÉSENTS

Monsieur le maire	Philippe Savard
Messieurs les conseillers	Pierre Fortin Urbain Bérubé Réjean Fournier Louis-Régis Côté

SONT ABSENTS

Messieurs les conseillers	Alfred D'Amours Yvan Côté
---------------------------	------------------------------

Formant quorum sous la présidence du maire

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame Marie-Lyne Morneau, directrice générale et greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2025-05-38 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, monsieur Pierre Fortin, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance du 6 mai 2025, et en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-05-39 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AVRIL 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2025 qui leur a été transmis à l'avance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Louis-Régis Côté, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-05-40 APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE

Il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Fournier, et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 30 avril 2025 :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Liste des comptes à payer	\$	43,966.21
Liste des prélèvements bancaires	\$	8,604.18
Salaires nets payés	\$	14,501.41
Total des comptes	\$	67,071.80

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Marie-Lyne Morneau, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Paule, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Maire-Lyne Morneau

2025-05-41

FORMATION POUR LES PRÉSIDENTS D'ÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE le directeur général des élections du Québec organise, dans toutes les régions du Québec, une tournée de formation à l'intention des présidents d'élection;

CONSIDÉRANT QUE pour la région, la formation doit se tenir à Rimouski les 15 et 16 mai 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, et résolu:

D'autoriser la fermeture du bureau municipal, le 15 mai 2025, pour permettre à la directrice générale, madame Marie-Lyne Morneau, d'assister à la formation des présidents d'élection qui se tiendra à Rimouski les 15 et 16 mai 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-05-42

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions du règlement numéro 365-18, le terme d'office des membres du Comité consultatif d'urbanisme est de deux (2) ans et que le mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme est renouvelable.

CONSIDÉRANT que le terme de certains membres du C.C.U. venait à échéance en avril 2025.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Pierre Fortin, et résolu :

QUE la Municipalité de Sainte-Paule renouvelle les mandats des membres suivants :

Monsieur Régis Côté, résident – 2025 à 2027
Monsieur Victor Landry, résident – 2025 à 2027
Monsieur Louis-Régis Côté, Conseiller – 2025 à 2027

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-05-43

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE LA GASPÉSIE (ATRG) 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE Développement Économique Matanie rembourse le coût de base de l'adhésion représentant un montant de 335\$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit défrayer la somme de 0.20\$ par habitant soit 50.80\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Fournier, et résolu :

DE renouveler l'adhésion ATRG 2025-2026 au coût de 385.80\$;

DE transmettre la facture et la preuve de paiement d'adhésion à *Développement Économique Matanie*, afin de recevoir le remboursement de 335.00\$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-05-44

OCTROI DE CONTRAT POUR LE NIVELAGE DES ROUTES

CONSIDÉRANT QUE suite à la fonte des neiges, il faut voir à l'entretien des routes ;

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix a été faite à trois entrepreneurs pour le nivelage des routes ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services reçue de 9285-9578 Québec inc. est la plus basse ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Louis-Régis Côté et résolu :

QUE la Municipalité octroi le contrat de nivelage des routes à l'entreprise 9285-9578 Québec Inc. au taux horaire de 145\$ /heure (machinerie, main d'œuvre et diesel inclus) pour la saison printemps-été 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-05-45

OCTROI DE CONTRAT POUR LE BALAYAGE MÉCANIQUE DES CHEMINS ASPHALTÉS DU RÉSEAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix a été faite à deux entrepreneurs pour le balayage des routes ;

CONSIDÉRANT QUE *Location d'outils Matane* offre ses services au meilleur prix pour le balayage mécanique de tous les chemins asphaltés du réseau municipal, soit : la rue Banville, chemin Banville, chemin du Lac du Portage Est et chemin du Lac du Portage Ouest et par le fait même, la cour de l'Édifice municipal, au coût de 1,325 \$, taxes en sus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière Madame Marie-Lyne Morneau à engager *Location d'outils Matane* pour procéder au balayage des chemins ci-haut mentionnés;

QUE la soumission ainsi que la résolution d'adjudication fassent foi de contrat entre les parties.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-05-46

OCTROI DE CONTRAT – PEINDRE LE CHASSIS ET LA BOITE DU CAMION DE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix a été faite à deux entrepreneurs pour peindre le châssis et la boîte du camion de déneigement;

CONSIDÉRANT QUE *Garage Denis Sheehy Inc.* a été le seul à déposer une soumission;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de *Garage Denis Sheehy Inc.* au montant de 14,269.67\$;

CONSIDÉRANT QU'un montant suffisant a été prévu au budget 2025 pour l'entretien du camion de déneigement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Pierre Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière Madame Marie-Lyne Morneau à donner le contrat à Garage Denis Sheehy Inc pour peindre le châssis et la boîte du camion de déneigement;

QUE la soumission ainsi que la résolution d'adjudication fassent foi de contrat entre les parties.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-05-47 ACHAT – ASPHALTE FROIDE – ENTRETIEN ET RÉPARATION DES VOIES DE CIRCULATION MUNICIPALES – TRAVAUX DE VOIRIE - SAISON 2025

Il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Fournier et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser l'achat de trois palettes de soixante-trois (63) sacs, pour un total de cent quatre-vingt-neuf (189) sacs, d'asphalte froide, au coût unitaire de dix dollars et quarante-huit (10.48\$), pour un total de mille neuf-cent quatre-vingt et soixante-douze (1980.72\$), taxes en sus, en plus de la livraison au montant de cent dollars (100\$), chez Agrizone Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-05-48 APPEL D'OFFRES – ACHAT D'ABRASIF POUR LA SAISON 2025-2026

CONSIDERANT QUE le contrat de déneigement avec le MTQ se poursuit pour la saison 2025-2026;

CONSIDERANT QUE les inventaires d'abrasif sont présentement insuffisants pour la saison 2025-2026;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé et résolu :

- **D'**accepter le document d'appel d'offres sur invitation tel que préparé par la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-Lyne Morneau, en date de mai 2025;
- **D'**autoriser cette dernière à entreprendre toutes les démarches requises au lancement de l'appel d'offres sur invitation auprès de différents fournisseurs au Québec;
- **DE** fixer la date limite de réception des soumissions au 25 juin 2025 à 16 h.
- **D'**autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-Lyne Morneau, à émettre tout addenda au devis d'appel d'offres sur invitation afin d'apporter toutes modifications mineures au devis pour corriger certaines problématiques ou imprécisions soulevées lors de la période d'appel d'offres.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-05-49 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – COMPENSATION DE BASE – REDDITION DE COMPTE 2024

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 43,263\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité de Sainte-Paule visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité de Sainte-Paule ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton a présenté un audit dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Louis-Régis Côté, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Sainte-Paule atteste de la véracité des frais encourus de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité de Sainte-Paule, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, pour l'exercice financier 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-05-50 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – RÉPARATION DE LA CHAUSSÉE DE LA RUE DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT QUE la chaussée de la rue de l'Église s'est grandement détériorée au cours des dernières années ;

CONSIDÉRANT QUE la circulation sur cette route collectrice est très importante ;

CONSIDÉRANT QUE l'état de la chaussée est maintenant devenu un enjeu de sécurité, dû aux nombreux trous et aux ornières de plus en plus profondes qui empêchent un déneigement adéquat en hiver et qui cause de l'aquaplanage en été ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Fournier, et résolu :

QUE le conseil municipal de Sainte-Paule demande au ministère des Transports d'effectuer des travaux de réparation sur cette section de route qui donneront des résultats satisfaisants à court terme et qui assureront la sécurité de nos citoyens et des automobilistes qui circulent sur cette route.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-05-51 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ACTIVITÉS DE LA FÊTE NATIONALE

CONSIDÉRANT la demande reçue du comité de la Politique des Familles et des aînés afin de solliciter le support financier de la municipalité de Sainte-Paule pour l'organisation de la fête nationale ;

CONSIDÉRANT QUE cette activité avait été un succès l'an dernier avec une participation citoyenne très importante ;

CONSIDÉRANT QUE cette activité est parrainée par la Corporation de développement de Sainte-Paule et organiser par le comité de la Politique des Familles et des aînés, conjointement avec l'Association du Lac-du-Portage ;

CONSIDÉRANT tout le travail fait jusqu'à maintenant par l'équipe de bénévoles pour demander des subventions et des commandites pour assurer la réussite de cette activité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Pierre fortin, et résolu :

QUE la municipalité de Sainte-Paule contribue à la hauteur de 500\$ pour aider à la réalisation de cette activité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-05-52

**NON-RECONDUCTION DU FINANCEMENT DU PROGRAMME RÉNO-RÉGION –
APPUI À LA FQM**

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des défauts majeurs à leur modeste résidence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

CONSIDÉRANT QU'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, M^{me} France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

CONSIDÉRANT QUE, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

CONSIDÉRANT QUE la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé,

DE demander au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, M^{me} France-Élaine Duranceau :

DE RELANCER immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;

DE RENDRE à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

D'appuyer les démarches de la FQM auprès du Premier ministre du Québec;

DE transmettre la présente résolution au Premier ministre du Québec, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, au député de Matane–Matapédia et au président de la FQM.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à traiter à cet item.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire entend et répond aux questions du public.

2025-05-53

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller, monsieur Louis-Régis Côté, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 6 mai 2025, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 40.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Je, Philippe Savard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Philippe Savard, maire

Marie-Lyne Morneau, directrice générale et greffière-trésorière